

Adresse du tribunal de la justice de paix de Pontoise (Seine-et-Oise) félicitant la Convention sur l'énergie avec laquelle elle a terrassé les nouveaux conspirateurs, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal de la justice de paix de Pontoise (Seine-et-Oise) félicitant la Convention sur l'énergie avec laquelle elle a terrassé les nouveaux conspirateurs, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 420;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23102_t1_0420_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

éclatantes et nombreuses remportées par la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Salins, 20 mess. II*] (2)

Législateurs,

Charleroy a été repris par nos braves frères d'armes. Leur intrépidité vient aussi d'élever, dans la plaine de Fleurus, l'hécatombe la plus glorieuse en l'honneur des martyrs de la liberté, aux dépens des féroces esclaves de l'Autriche et de l'Angleterre. Mons, Ostende, Bruges, Tournay, dans la stupeur, se sont empressées de nous ouvrir leurs portes. Tout cède aux bayonnettes, aux canons vengeurs de la République. Ces victoires signalées sont les heureux effets de la justice avec laquelle vous avez purgé nos armées de nobles, de traîtres, de conspirateurs, ainsi que de la sagesse admirable, de l'impétueux courage avec lesquels le plan de cette brillante campagne a été conçu, dirigé, exécuté. Ces succès sont pour nous des jours de fête et d'allégresse, où, dans l'effusion de nos cœurs, nous rendons grâces à l'Être suprême de ce qu'il nous a donné des chefs tels que vous qui, par la parole, et plus encore par les exemples, sçavés commander à la victoire et écraser les tyrans qui opprimoient la sainte humanité. Vive la république et la montagne !

LEBRAY (*maire ?*), BARREY (*secrét.*), SERVANT (*membre du c. d'instruction*), PAPEL (?) (*présid.*).

44

Le tyran n'est plus, écrit à la Convention nationale le conseil général de la commune de Grandville (3) : vous existez et nous respirons enfin, après avoir ressenti les plus vives inquiétudes sur votre sort et celui de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Granville, 16 therm. II*] (5)

Législateurs,

Le tyran n'est plus... ! vous existez, et nous respirons enfin, après avoir ressenti les plus vives inquiétudes sur votre sort et celui de la liberté.

C'est à votre énergie, braves représentants, que la République doit son salut, et c'est dans l'effusion de son cœur que notre cité entière, digne d'être libre, vous offre le tribut de sa reconnaissance.

(1) *P.-V.*, XLIII, 146.

(2) C 315, pl. 1 265, p. 16. Mentionné par *J. Fr.*, n° 685; *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) Manche.

(4) *P.-V.*, XLIII, 146.

(5) C 313, pl. 1 247, p. 20. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

L'univers vous contemple, et le genre humain attend son bonheur de vous. puisse le crime de Robespierre être le dernier attentat que vous ayez à punir !

LATOUCHE, CHARETTE-DUVAL, BUTOT, Jacques GRIMBO, BOULMER, Jean GIRARD, BEDE, Charles BELIN, HUGON (*juge de paix*), LAHOUSSEY, HUGON (*maire*), F. HOMEL, J. GIRARD, ALEXANDRE [et une signature illisible].

45

Le tribunal de la justice de paix de Pontoise, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur la découverte de la conjuration tramée par l'infâme Robespierre et complices, et sur l'énergie avec laquelle elle a terrassé ces nouveaux conspirateurs, et l'assure de son entier dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*S.d.*] (2)

Dignes représentants du peuple,

Le tribunal de la justice de paix de Pontoise, chef-lieu de district, toujours constant dans ses fonctions, a été saisi de la plus grande indignation en apprenant que des vils scélérats avoient osé conspirer contre la Convention nationale, et osé mettre l'assassinat, le dernier des crimes, en usage pour tyranniser le peuple, et anéantir la liberté.

Mais le glaive de la loi en a fait justice. Ces infâmes scélérats sont abatus et la République triomphe.

Grâces vous soient rendues, dignes représentants. Vous avez déployé toute votre énergie, en anéantissant tous ces tigres affamés du sang des républicains. Continuez à poursuivre tous ces Conspirateurs, à sauver la patrie et à affermir et consolider de plus en plus le sol de notre liberté. Nous jurons de verser pour vous, nos représentants, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, et vous promettons la surveillance la plus active pour déjouer tous les conspirateurs qui oseroient se montrer.

Nous nous dévouons en entier à la Convention nationale, en l'invitant à rester ferme à son poste, et à continuer tous ses glorieux travaux.

Présenté le 15 thermidor de l'an 2^e de la République une et indivisible et impérissable.

Pour Le tribunal de paix : [une signature (du juge) illisible].

(1) *P.-V.*, XLIII, 146.

(2) C 313, pl. 1 247, p. 21. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).